



**ACADÉMIE
DE LIMOGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Haute-Vienne

**EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ DE L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE, DIRECTEUR ACADÉMIQUE DES SERVICES DE
L'ÉDUCATION NATIONALE**

En date du 17 février 2025

Article unique : Sont autorisées, à compter de la rentrée 2025, dans le département de la Haute-Vienne, les ouvertures, les fermetures et les transformations de postes du BOP 140, ci-après désignées :

DÉSIGNATION DE L'ÉTABLISSEMENT :

E.E.PU MARCEL ROCHE SAINT-JUST-LE-MARTEL (0871000P)

A - OUVERTURE(S) :

Néant

B - FERMETURE(S) :

5ème poste d'adjoint - 6ème poste dans l'école

C - TRANSFORMATION(S) :

Néant

Extrait certifié conforme à l'arrêté susvisé

Limoges le 17 février 2025

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur académique des services
départementaux de l'Éducation Nationale,

Bruno BREVET



**ACADÉMIE
DE LIMOGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Haute-Vienne

Limoges, le 17 février 2025

**Division des moyens
et de l'organisation scolaire**

Affaire suivie par :
Franck CZEKALA
Tél : 05 55 11 41 70
Mél : franck.czekala@ac-limoges.fr

adresse postale :
Direction des services départementaux
de l'Éducation nationale
13 rue François Chénieux
CS 13123
87031 Limoges cedex 1

adresse géographique :
5, allée Alfred Leroux, Limoges

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'Éducation nationale de la Haute-Vienne

à

Monsieur le Maire
Rue de la Mairie
87590 SAINT-JUST-LE-MARTEL

Monsieur le Maire,

Les mesures de carte scolaire du 1^{er} degré venant d'être prises, vous trouverez ci-joint un extrait de l'arrêté du 17 février 2025 relatif à l'école de votre commune.

Monsieur Matthieu Maurange, IEN de la circonscription Haute-Vienne II, se tient à votre disposition pour toute précision.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de ma considération distinguée.

Bruno BREVET